

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 14/09/2018, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Claude BERENGUER à Bernadette CACALY, Virginie SUDRE à Brigitte PIGEYRE, Pascal GUEFFIER à Martial VIAL, Thierry VACHON à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Absents : Armand AVEDIAN, Luis MUNOZ.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Brigitte Pigeyre a été désigné(e).

DELIB 2018.09.24.12**OBJET : Convention de mission d'accompagnement avec Ligue pour la Protection des Oiseaux (L.P.O.)**

Henri HOURIEZ, conseiller municipal à l'environnement et au cadre de vie, expose aux membres du conseil municipal que la commune de St Quentin Fallavier a été identifiée par le SMABB et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (L.P.O.) pour s'engager dans une démarche qui s'inscrit dans le contrat vert et bleu et dans l'objectif 4.4 du Schéma Régional de Cohérence Écologique.

Le projet se compose de trois phases :

- un travail de préparation et de diagnostic écologique réalisé par la LPO, basé sur les données existantes et des visites de terrain, notamment en ce qui concerne les pièges à faune.
- une course d'orientation pour sensibiliser sur les enjeux de continuité écologique
- un atelier participatif pour pallier aux pièges à faune qui auront été recensés préalablement, ouvert aux associations et aux habitants de la commune.

A l'issu de ce projet, un document de synthèse sera transmis avec les résultats du diagnostic et des propositions d'actions pragmatiques en faveur de la trame verte et bleue.

Ce projet étant financé par l'Europe dans le cadre du contrat vert et bleu de la Bourbre, aucune participation financière n'est demandée, mais il est nécessaire de conclure une convention avec la LPO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la signature de la convention avec la LPO.**
- **AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 24/09/2018

Publication et transmission en sous préfecture le 25 septembre 2018 26/09/2018

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20180924-Imc14288-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ISÈRE

Commune de Saint-Quentin-Fallavier – LPO Isère

CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT

entre :

La commune de Saint-Quentin-Fallavier,

ayant son siège Place de l'Hôtel de Ville, 38070 St Quentin Fallavier, représentée par son Maire, Monsieur Michel BACCONNIER.

d'une part,

et d'autre part

La Ligue pour la Protection des Oiseaux Isère (LPO), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé, 5 place Bir Hakeim - 38000 Grenoble, représentée par sa présidente Catherine GIRAUD.

Il est convenu ce qui suit :

1 – DEMANDE INITIALE ET CONTEXTE

Le Contrat Unique pour la préservation et la restauration des milieux de la vallée de la Bourbre 2017-2022, piloté par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) dans le cadre d'une mutualisation avec les cinq intercommunalités principales du bassin, est un outil contractuel et opérationnel de la Région Auvergne Rhône-Alpes en faveur de la trame verte et bleue. La LPO Isère porte plusieurs actions du contrat dont l'action *ANI32 Ateliers participatifs autour de la trame verte et bleue dans les communes*.

Cette action s'inscrit dans l'objectif 4.4 du Schéma Régional de Cohérence Écologique (communiquer et sensibiliser sur la mise en œuvre du SRCE).

En effet, une majorité des citoyens et des élus ont peu d'informations sur le fonctionnement écologique de leur territoire. La démarche portée par la LPO Isère consiste à les informer sur les enjeux écologiques à prendre en compte sur la commune de Saint-Quentin-Fallavier et à les sensibiliser à l'importance d'une bonne fonctionnalité écologique. Cette action s'inscrit dans une logique de trame verte et bleue visant à ne plus opposer la préservation de la nature et le développement des territoires, mais à penser ensemble. En effet, de nombreux services pour l'activité économique et le bien-être des populations sont rendus par les écosystèmes qu'il convient de préserver (qualité des eaux, pollinisation, cadre de vie...).

D'une manière plus concrète le projet souhaite répondre aux objectifs suivants :

Objectif stratégique : Sensibiliser un public diversifié aux enjeux locaux des continuités

écologiques et proposer des pistes d'action pour favoriser le maintien ou la remise en état des trames verte et bleue

Objectifs opérationnels :

- Réaliser un diagnostic des connaissances de la faune et de la flore sur le territoire communal
- Identifier les enjeux locaux de continuités écologiques
- Recenser des pièges involontaires pour la faune et réaliser quelques chantiers de neutralisation de ces pièges
- Partager les enjeux identifiés avec les élus et les habitants du territoire
- Définir d'une manière partagée (élus, habitants, agriculteurs...) des pistes d'actions afin de favoriser les continuités écologiques de la commune

Pour 2018 nous proposons de travailler sur les communes de Chamagnieu et de Saint-Quentin-Fallavier, après la commune de Bellegarde-Poussieu, volontaire pour le CVB Bièvre-Valloire en 2016 et Beaurepaire en 2017).

Pour 2018, le projet est proposé à la commune de Saint-Quentin-Fallavier pour plusieurs raisons :

- Sensibilité de la commune à cette thématique,
- Engagement dans l'élaboration d'un PLU (en cours – fin pour 2019),
- Présence de deux corridors axes A2 et A4 du SRCE traversant la commune,
- d'un cours d'eau reconnu d'importance par le SRCE (la Bourbre)
- Présence de deux Zones Humides d'importance dans le SRCE (autour de la Bourbre et au sud de votre commune)
- Présence de boisements humides identifiés dans le SRCE.

2 – CONTENU DE LA DÉMARCHE PROPOSÉE

Dans le cadre de cette action, la LPO Isère sera appuyé par une association ou un bureau d'études spécialisé en botanique.

L'action se déroulera en deux phases :

Travail de préparation et diagnostic

Suite à une première présentation de l'action à la commune (23/05/2018), un diagnostic des connaissances existantes de la biodiversité et de la trame verte et bleue sera mis en place. Pour ce faire, les bases de données faune et flore existantes seront analysées pour identifier les enjeux de biodiversité sur la commune. D'autres éléments existants seront également pris en compte (photos aériennes, cartographie du réseau écologique de l'Isère...) pour ce diagnostic écologique. Des visites de terrain permettront de compléter les connaissances existantes, notamment en ce qui concerne les pièges à faune.

Atelier participatif

Suite à ce diagnostic, il est proposé d'organiser un atelier participatif auprès des habitants de Saint-Quentin-Fallavier. L'objectif de cet atelier est de partager les connaissances sur la trame verte et bleue, et de recenser leurs avis, idées sur des actions en faveur de la biodiversité.

D'autres ateliers seront mis en place afin de participer au rebouchage des pièges à faune dans la commune.

Afin de rassembler le plus de participants possible, une communication ciblée sera réalisée (affiches, texte pour le bulletin municipal...) en partenariat avec la commune.

Synthèse du diagnostic et des ateliers

Un document de synthèse sera transmis à la commune avec les résultats du diagnostic et des propositions d'actions pragmatiques en faveur de la trame verte et bleue, établies et partagées lors de l'atelier participatif. Cette synthèse simplifiée (selon la commande de la commune) sera accompagnée d'illustrations et de cartographies et sous forme de fiches thématiques, faciles à s'approprier pour une utilisation ultérieure, indépendamment de l'action.

3 - MOYENS

Sous la responsabilité de Jean-Marc Taupiac, directeur de la LPO Isère, le projet sera conduit par : Audrey Démurgé, chargée de mission trame verte et bleue à la LPO Isère.

4 – MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Ce projet étant financé par l'Europe (FEDER) dans le cadre du Contrat Unique de la Bourbre, aucune participation financière n'est demandée à la commune de Saint-Quentin-Fallavier.

5 – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

Pendant la durée de la convention, la commune s'engage à :

- Définir un principal interlocuteur pour le projet
- Communiquer auprès des habitants sur le projet et l'atelier participatif (article dans le bulletin municipal, site internet...)
- Mobiliser les élus pour la participation à l'atelier participatif
- Mettre à disposition une salle pour l'organisation des réunions et des ateliers
- Mettre à disposition du chargé de mission TVB de la LPO Isère, l'ensemble des documents susceptible d'aider au diagnostic des trames vertes et bleues sur la commune et tout autres éléments que la Commune jugera utile.

6 – CALENDRIER

Une réunion de présentation du diagnostic aux élus est prévu en novembre 2018. Les ateliers participatifs seront organisés en octobre et novembre 2018. Le document de synthèse sera finalisé pour la fin de l'année 2018.

Fait à Saint-Quentin-Fallavier, le

La commune de Saint-Quentin-Fallavier,
Monsieur Michel BACCONNIER
Maire

La LPO Isère,
Madame Catherine GIRAUD
Présidente

Ce projet est cofinancé par l'union européenne



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ISÈRE



L'EUROPE S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FEDER

